



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**
Service Eau, Environnement et Forêt

**NOTE DE PRÉSENTATION RELATIVE AU PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DÉCLARANT
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL LES TRAVAUX DE RESTAURATION D'UN CHAMP D'EXPANSION DE
CRUE ET DE RENATURATION DU LIMETIN PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN DU LOING**

Contexte et objectif

L'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin du Loing (EPAGE Loing) a déposé le 10 juin 2021 une déclaration d'intérêt général pour la réalisation de travaux de restauration du Limetin et d'un champ d'expansion de crue.

Ces travaux ont pour objectif de rétablir la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) au niveau d'un clapet présent sur la commune de Thimory et de renaturer le cours d'eau et son lit majeur.

Le programme de travaux consiste à (voir dossier joint pour plus de précisions) :

- Effacer le clapet (ROE106097)
- Créer 270 mètres de rivière par reméandrage et création de banquettes alternes
- Créer 3 dépressions humides
- Mettre en place des passerelles et des cheminements
- Comblé le lit actuel

Condition de la participation du public

Le projet d'arrêté déclarant d'intérêt général les travaux de restauration d'un champ d'expansion de crue et de renaturation du Limetin par l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Loing accompagné de la présente note est soumis à la participation du public en application de l'article L.120-1 du code de l'environnement pendant une durée minimale de 21 jours.

La synthèse des observations du public ainsi que les motifs des décisions seront rendus publics sur le site internet des services de l'État du Loiret pendant une durée de trois mois à compter de la publication de l'arrêté préfectoral qui fait l'objet de la présente participation du public.